

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

4 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

19 ET 20 DÉCEMBRE 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**AIUTU ECCEZZIUNALE A I PRUGETTI DI SUGHJORNI  
IMMERSIVI PER I SCULARI DI E FILIERE BISLINGUE E  
CLASSICHE DI U SICONDU GRADU, 2019-2020**

**AIDE EXCEPTIONNELLE A DES PROJETS DE SEJOURS EN  
IMMERSION LINGUISTIQUE, A DESTINATION DES  
ELEVES DE FILIERE BILINGUE ET NON BILINGUE DU  
SECOND DEGRE, POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse conduit, en partenariat avec l'Etat, une action de développement linguistique en matière d'éducation et de formation qui se traduit par une stratégie éducative visant à soutenir la mise en place d'un bilinguisme à parité horaire, ouvert au plurilinguisme, pour tous les élèves de l'Académie de Corse.

Par délibération n° 15/083 AC du 16 avril 2015, l'Assemblée de Corse a adopté le « Pianu Lingua 2020 », plan de normalisation de la langue corse, incluant le développement de son enseignement et de son apprentissage tout au long de la vie.

Par délibération n° 16/140 AC du 23 juin 2016, l'Assemblée de Corse a également approuvé la convention Etat-Collectivité territoriale de Corse d'application du plan de développement de l'enseignement de la langue corse pour la période 2016-2020.

Enfin, par délibération n° 15/037 AC du 13 mars 2015, l'Assemblée de Corse a adopté le règlement des aides pour le développement, la promotion et la diffusion de la langue corse, qui prévoit une dotation de fonctionnement pour les filières bilingues du second degré.

L'apprentissage de la langue corse, via la méthode d'immersion linguistique est reconnu de tous aujourd'hui comme un outil d'apprentissage de la langue très performant. Cette action, conformément aux objectifs assignés par les différentes délibérations citées, est un élément important de la politique linguistique voulue par l'Exécutif en matière de développement et le soutien aux actions d'apprentissage de la langue par immersion.

Cette année à la suite de l'appel à projets relatif à la dotation de fonctionnement « Lingua corsa » 2019-2020 qui concerne spécifiquement les établissements comptant une filière bilingue, certains établissements ont transmis des demandes de subvention relatives à des séjours en immersion linguistique pour leurs classes bilingues et non bilingues.

C'est le cas pour les collèges de Biguglia, Fesch, Portivechju 1 / et pour les lycées de Balagna et de Borgu.

Les projets pédagogiques programmés par les EPLE pour l'année scolaire 2019/2020 sont les suivants :

- **Le collège de Biguglia** programme un voyage en Ecosse « From Scotland to Corsica : d'una terra à l'altra » pour les 30 élèves de la filière bilingue de l'établissement. Il s'agit de découvrir les aspects culturels d'une langue vivante étrangère et régionale mais aussi d'analyser et comprendre les organisations

humaines et les représentations du monde. Le lien entre des personnages historiques anglo-saxons et corses sera un des objectifs culturels du séjour en écho à des objectifs grammaticaux et lexicaux en anglais et corse mais aussi en histoire-géographie.

Le montant total du projet n'est pas précisé, et un montant exceptionnel de 10 000 € est demandé à la CdC. Le séjour faisant l'objet d'une demande d'aide à la direction de l'enseignement secondaire à hauteur de 7 000 €, le montant proposé est de 6 000 €, comprenant le soutien au projet et la dotation pour la filière bilingue, les deux volets n'étant pas séparés et présentés dans ce rapport pour cet établissement.

- **Le collège Fesch** programme un projet pédagogique en Corse « A vita cutidiana di i Corsi di u Neuliticu » pour les élèves de 6<sup>ème</sup>. Ce projet permettrait aux élèves de mieux connaître la vie de nos ancêtres du Néolithique.  
Le montant total du projet est de 6 062 € et la participation demandée à la CdC s'élève à 4 000 €.
- **Le collège de Portivechju 1** programme 2 voyages. L'un de ces voyages fait l'objet d'une dotation pour les séjours en méditerranée romane. Le second « disfà l'acqua pà fà l'acqua d'Orezza » pour les élèves de 6<sup>ème</sup> en Castagniccia, vise notamment à mettre en œuvre un protocole de séparation d'un mélange en langue corse.  
Le montant total du projet est de 6 382 € et la participation demandée à la CdC s'élève à 2 300 €.
- **En Balagne, le lycée polyvalent** prévoit un projet en Corse à destination des 30 élèves de la classe de 2<sup>nde</sup> bilingue. L'objectif de l'équipe pédagogique est d'amener les lycéens à développer une créativité artistique dans le domaine culturel au sein d'une association de la micro région, « Voce creazione ».  
Le montant total du projet est de 2 070 € et la participation demandée à la CdC s'élève à 2 070 €.
- **Borgu** (établissement agricole non bilingue) prévoit un séjour à Naples pour les 14 élèves de la classe de Terminale STAV suivant le cours de LCC. Ce séjour « viaghju in Napuli » sera l'occasion pour les élèves de voir les personnages célèbre italiens et corses qui ont marqué l'histoire au 18<sup>ème</sup> siècle.  
Le montant total du projet est de 11 717,66 € et la participation demandée à la CdC s'élève à 3 657,66 €.

L'ensemble des budgets prévisionnels correspondant à ces projets prévoient des sources de financements autres que la Collectivité de Corse, à savoir : une participation des foyers sociaux éducatifs, des familles, des communes ainsi que la mise en place d'actions diverses pour mobiliser des fonds.

Le règlement des aides prévoit de financer exclusivement les projets de voyages hors de Corse, en Méditerranée romane, pour les classes bilingues. Or, ces projets ne remplissent pas ces critères.

En attendant une évolution du règlement des aides qui permettrait de prendre en compte les projets comme ceux-ci, et étant donné l'intérêt qu'ils présentent, je vous propose d'attribuer une aide financière exceptionnelle à ces établissements pour la réalisation de leurs projets.

Il est à noter que cette proposition ne concerne pas les projets qui se dérouleraient dans un centre d'immersion linguistique, tel que le centre de Savaghju.

En effet, ces structures font déjà l'objet, par ailleurs d'un financement de la Collectivité de Corse pour leur fonctionnement par le biais d'une subvention ou d'un marché.

Je vous propose d'accorder aux établissements concernés les montants qui figurent dans le tableau ci-dessous, pour un total de 18 027,66 € :

<b>ETABLISSEMENTS</b>	<b>SEJOURS EN IMMERSION LINGUISTIQUE EN CORSE</b>	<b>DOTATION EXCEPTIONNELLE en €</b>
COLLEGE DE BIGUGLIA	Ecosse - From Scotland to Corsica	6 000,00
COLLEGE FESCH	Corse - A vita cutidiana di i Corsi di u Neuliticu	4 000,00
COLLEGE PORTIVECHJU 1	Castagniccia - Disfà l'acqua pà fà l'acqua d'Orezza	2 300,00
LYCEE BALAGNA	Pigna - créativité artistique	2 070,00
LYCEE BORGIO	Naples - viaghju in Napuli	3 657,66
TOTAL		18 027,66

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.